

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juin 2019

LUTTER HAINÉ INTERNET - (N° 1785)

Tombé

AMENDÉMENT

N ° CL25

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« signé »

le mot :

« signalé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement rédactionnel. Il me semble en effet qu'il s'agit d'une faute de frappe, la notion de "contenu signé" n'ayant pas de définition et de véritable sens dans le contexte.